

Pour être inscrit, un adhérent doit avoir accepté le règlement intérieur de l'association et s'être acquitté de l'adhésion et des frais de participation à l'activité.

Cours d'essai

- Les adhérents inscrits peuvent être remboursés s'ils décident de ne pas poursuivre l'activité après leur premier atelier d'essai.
- L'atelier des Arts ne procédera à aucun remboursement des sommes versées pour les ateliers auxquels l'adhérent s'est inscrit, au-delà de la période du cours d'essai.

Assiduité / Absences

- L'inscription à un atelier implique l'assiduité aux cours et la ponctualité. En cas d'absence à l'atelier nous vous remercions d'en informer le professeur.
- Les retards ou absences dus aux élèves ne seront pas rattrapés.
- Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.
- En cas d'absence d'un professeur, le bureau mettra tout en œuvre pour avertir l'élève ou le parent d'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux.

Horaires / calendrier

- Les ateliers fonctionnent par année scolaire de la fin septembre à la fin juin (hors vacances scolaires et jours fériés) et à raison de 30 ateliers par an.
- L'association se réserve le droit d'annuler tout créneau horaire qui ne recueillerait pas un nombre suffisant de participants.
- L'atelier commence à l'heure fixée et se termine 10 à 15 minutes avant la fin, afin de ranger et nettoyer l'espace.
- Afin de ne pas pénaliser le cours suivant, le professeur terminera le cours à l'heure et le parent ou adulte responsable récupèrera l'enfant à l'heure prévue.
- Les professeurs et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours.
- Les enfants viennent et repartent avec leurs parents ou un adulte responsable.
- Afin de ne pas perturber les cours, les parents ou accompagnants ne pourront assister au cours, uniquement destinés aux élèves inscrits.

Propreté

- Les adhérents sont conviés à nettoyer et ranger l'atelier afin de le laisser tel qu'ils l'ont trouvé. Ils doivent aider l'intervenant à nettoyer les tables dans leur ensemble et pas seulement sa place. Les lavabos doivent être laissés propres.

Rangement et stockage

- Les peintures fraîches sont à poser sur les espaces réservés indiqués par l'intervenant. L'association ne peut pas stocker le matériel des adhérents, seul un travail en cours peut être stocké dans la limite d'un format possible selon l'autorisation de l'intervenant.
- Les adhérents doivent impérativement ramener leur réalisation à la fermeture annuelle des ateliers ; l'association ne garantit pas de pouvoir les conserver au-delà et décline toute responsabilité sur les réalisations si l'adhérent ne les a pas récupérées.

Matériel

- L'adhésion à un atelier pour enfants s'entend fournitures comprises. Les adultes quant à eux, fournissent leur propre matériel.

Savoir-être

- L'adhérent doit se comporter de façon courtoise dans sa communication avec les autres adhérents, les membres du Conseil d'Administration et les salariés de l'association. L'usage du téléphone est proscrit durant les cours.
- Si un adhérent nuit à la réputation de l'association ou se comporte de façon incorrecte avec les autres adhérents, les salariés ou les membres du Conseil d'Administration, celui-ci peut prendre des dispositions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent de l'association.

La mission de l'atelier des Arts

- L'intervenant doit offrir aux adhérents un atelier dans un cadre convivial et stimulant au niveau créatif.
- L'intervenant selon sa discipline doit permettre la stimulation créative par des références artistiques, une approche ludique, et une connaissance approfondie de sa discipline; il doit pouvoir partager son art et son excellence aux adhérents.

Activités de l'association

- L'atelier des Arts propose aux adhérents des activités de pratiques artistiques autour des Arts Plastiques. L'association veut favoriser la créativité de chacun, l'ouverture à l'art et l'accès à l'expression artistique; elle se veut un lieu d'échange et de partage des savoirs et savoirs-faire. Si vous avez des suggestions ou des demandes particulières, n'hésitez pas à nous en faire part !